AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-8-6-63

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL
15 F

Bulletin N° 32 - MAI 1963 - 13 MAI 1963

VIGNE

BRENNER : Seules les vignes sujettes à cette maladie doivent être traitées au stade de 3 feuilles étalées. Le traitement doit être effectué à l'aide d'un produit organo-cuprique ou d'un produit organique du type Zinèbe ou Phaltane.

Il est encore trop tôt pour traiter contre le Mildiou.

ACARIOSE : D'importants dégâts sont enregistrés actuellement dans les foyers constatés l'an dernier.

Dès le 30 Avril nous avons attiré l'attention des viticulteurs sur la nécessité d'un traitement dirigé contre ce parasite.

En cas de ralentissement de la végétation, de graves dommages sont à prévoir. Effectuer le traitement, immédiatement, à l'aide soit d'un acaricide de contact, soit à l'aide d'un produit systémique.

ARAIGNEES ROUGES : Les premières éclosions de l'araignée rouge proprement dite, sont constatées. La présence d'araignées jaunes est également observée.

Les traitements appliqués contre l'acariose sont efficaces contre les acariens.

Dans les foyers importants, constatés l'an dernier, le traitement est à envisager.

(Consulter la liste des produits pesticides conseillés, envoyée au début de la saison.)

Il est encore trop tôt pour utiliser les produits contenant un ovicide.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER : Les taches primaires de tavelure sont apparues dans les vergers non traités. Des risques de contaminations secondaires s'ajoutent aux risques de contaminations primaires. En conséquence un traitement est recommandé.

OIDIUM DU POMMIER : D'importantes invasions de cette maladie sont constatées. Nous rappelons l'intérêt d'éliminer les pousses oïdiées dès leur apparition.

Répéter les traitements tous les 10 jours. Pour les produits à utiliser, se reporter à la liste des produits conseillés.

CHENILLES DEFOLIATRICES : De fortes attaques se sont produites. Un traitement doit être effectué selon les conseils donnés dans la note précédente.

PUCERONS ET ARAIGNEES ROUGES : Les formes mobiles de ces parasites sont repérées. Traiter avec l'un des produits figurant sur la liste des produits conseillés en 1963.

MONILIA DES ARBRES A NOYAUX : De nombreux flétrissements de bouquets floraux et de jeunes extrêmités de pousses sont observés sur cerisiers et abricotiers. Il est nécessaire de les éliminer et de faire suivre cette opération d'un traitement à faire d'un produit organique du type Captane, Thirame, Zinèbe ou Ferbame. ....



PETITS FRUITS

PUCERONS : On observe l'apparition de ces insectes sur groseilliers, cassissiers, framboisiers.
Traiter avec l'un des produits conseillés sur la liste précédemment envoyée.

ARAIGNEES ROUGES : Sur framboisiers on constate l'apparition des formes mobiles. Un traitement est indiqué. Consulter la liste des produits conseillés.

CHENILLES DEFOLIATRICES : Importantes attaques de ces espèces. Un traitement doit être effectué sans tarder avec des produits à base de D.D.T., à raison de 100 gr. de matière active par hectolitre.

C O L Z A S

CHARANCONS DES SILIQUES : Les dommages causés par ces insectes peuvent être très importants sur les siliques de colza dont ils dévorent les graines.
Les traitements contre ces parasites sont habituellement plus efficaces lorsqu'ils sont appliqués pendant la floraison.
Un traitement limité aux bordures des champs de colza peut être suffisant. Un examen de la culture et de l'intensité des attaques de charançon des siliques guidera utilement sur l'étendue du traitement à prévoir.
Nous rappelons que pendant la floraison du colza, seuls les produits suivants, non dangereux pour les abeilles, sont autorisés :

- Toxaphène
- Polychlorocamphane
- Chlorthiépin
- Pyréthrines.

CULTURES MARAICHERES

MOUCHE DE L'OIGNON : Le vol a été intense lors des journées chaudes et les sorties en cage d'élevage sont très importantes malgré les basses températures observées ces derniers jours. Des pontes importantes sont donc à prévoir pour les prochaines journées ensoleillées.
Nous attirons l'attention des maraîchers sur le fait que le vol est repéré sur l'ensemble des cultures d'oignons, que le sol ait été ou non désinsectisé. Par conséquent si le traitement du sol permet de limiter les dégâts causés par la mouche, il ne faut pas s'attendre à une protection totale.
Aussi dans les cultures non encore traitées, il est urgent d'effectuer une pulvérisation à base de Diméthoate comme nous l'avons indiqué dans notre note du 30 Avril. Renouveler le traitement sur les parcelles traitées suivant nos indications.
Le Diméthoate ne peut être utilisé à une concentration supérieure à 100 gr. de Matière active par hectolitre de bouillie.-

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.-

Le Directeur de la Station :
H. SOULIE.-

Imprimerie de la Station de Bourgogne - Franche-Comté
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.-

VIGNE

La STATION d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES de BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE annonce l'ouverture du Concours de détection des premières taches de mildiou.

Nous remercions d'avance tous les Viticulteurs qui voudront bien nous faire part de leur découverte. Les premiers envois sont récompensés par une prime de DIX FRANCS.

Chaque envoi de feuille de vigne portant une tache de mildiou doit être accompagné de la fiche de renseignements du modèle ci-après (à découper suivant le pointillé).

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom et prénom (1) ....

Adresse (1) ....

Commune où est situé le vignoble : ....

lieu-dit : ....

Cépages ....

Situation de la feuille malade sur la souche (1ère, 2ème, 3ème, 4ème feuille), etc....

Nombre de taches observées dans la parcelle ....

Situation de la parcelle (2) : en côteau, en plaine, cuvette ....

Date de la découverte ....

Date et signature :

(1) Ecrire très lisiblement

(2) Rayer les mentions inutiles.

p12